

FORMATION

THEME : LA REFORME DES NULLITES EN DROIT DES SOCIETES

DATE : 3 JUILLET 2026 – 9h15-12h45 / 14h-16h30

LIEU : HOTEL COURTYARD PARIS-GARE DE LYON
209-211 RUE DE BERCY – 75012 PARIS

PREREQUIS : AVOCAT OU JURISTE D'UN CABINET MEMBRE DU GIE LEXTEAM

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Date limite des inscriptions :** **30 jours** avant la formation
- Tarif : en fonction du nombre de participants
- Les inscriptions s'effectuent via le formulaire sur l'espace privé du site lexteam.net. *Toute annulation devra parvenir au référent du GIE **au plus tard 30 jours** avant la date de la formation, passé ce délai, toute formation annulée sera facturée.*
- **Réservation de chambre :** possibilité de réserver une chambre sur les lieux de la formation - **Attention : la réservation s'effectue directement et individuellement par chacun au moyen du lien suivant accompagnée du règlement immédiat correspondant par carte bancaire ([LEXTEAM - RESERVATION INDIVIDUELLE](#))** - *Toute annulation devra être faite directement auprès de l'hôtel.*
- **Déjeuner sur le lieu de la formation :**
 - en cas d'allergies, d'intolérances ou de convictions alimentaires, veuillez contacter le référent lors de votre inscription afin de prévoir un repas de substitution avec l'établissement.
 - tout repas réservé et non consommé ainsi que tout repas non réservé mais consommé sera facturé au cabinet
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : si vous êtes concerné(e) et si vous avez besoin d'être accompagné(e), veuillez contacter le permanent lors de votre inscription, à l'adresse mail ci-dessous, afin de mettre en œuvre les moyens adaptés à la prise en compte de votre situation.

INTERVENANT :

Monsieur Didier PORACCHIA, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

OBJECTIF :

Permettre d'améliorer et d'actualiser ses connaissances sur la réforme des nullités en droit des sociétés en vue d'une pratique plus efficiente.

PROGRAMME :

Introduction

I - La nullité de la société

II - Nullité des apports

III - Les clauses statutaires réputées non écrites

IV - La nullité des décisions sociales

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES MOBILISES :

❖ METHODE PEDAGOGIQUE :

Intervention orale interactive en présentiel, échange avec et entre les participants.

❖ MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation s'appuie sur un plan de présentation détaillé, les textes législatifs et réglementaires, la jurisprudence et la pratique. A l'issue de la formation un support écrit sera remis à chaque participant qui pourra s'y référer dans son activité professionnelle.

MODALITES D'EVALUATION FINALE :

Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Ce questionnaire est à compléter en ligne via l'espace privé du site internet du groupement et permet de générer le "certificat de réalisation" (attestation de formation).

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE LEXTEAM

Déclaration d'activité n° 54 86 00969 86 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

15, Rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT - contact@lexteam.net